

Direction Générale des Ressources / Direction des Finances

Finances

REF : DAF2011056

Signataire : MP/GH

OBJET :Approbation du compte de gestion 2010 du budget annexe "Immeubles communaux" de l'OPH

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu la convention de gestion en date du 18 juillet 1996 signée entre la commune d'Aubervilliers et l'office public de l'habitat relative à la gestion de certains immeubles communaux à usage d'habitations et de commerces,

Vu la délibération n° 274 du 25 novembre 2010 portant approbation du compte de gestion 2009 du budget annexe « immeubles communaux »

Vu le compte de gestion 2010 du budget annexe « immeubles communaux » faisant apparaître un déficit cumulé de 21 311,43 €,

Vu la délibération n° 2011-016 du 26 mai 2011 du conseil d'administration de l'Office public de l'habitat portant approbation du compte de gestion 2010 du budget annexe des « immeubles communaux »,

A la majorité des membres du conseil, les membres du groupe «Aubervilliers en marche pour le changement» s'étant abstenus

DELIBERE :

RAPPORTE la décision de prendre en charge le déficit de gestion 2009 du budget annexe des immeubles communaux géré par l'OPH d'Aubervilliers à hauteur de 26 842,30 €, adoptée par délibération n° 274 du 25 novembre 2010

PREND ACTE que le déficit cumulé de gestion à la fin de l'exercice 2009 était de 3 588,95 €

PREND ACTE que le déficit de gestion au titre du seul exercice 2010 est de 17 722,48 €.

PREND ACTE que le déficit cumulé à la fin de l'exercice 2010 est de 21 311,43 €.

APPROUVE le compte de gestion 2010 du budget annexe des « immeubles communaux » géré par l'OPH.

DIT que la commune d'Aubervilliers doit verser 21 311,43 € à l'OPH d'Aubervilliers en règlement du déficit de gestion cumulé fin 2010.

La dépense est inscrite au budget 2011 sur l'imputation suivante :

service	chapitre	article	fonction	code action
203	65	65737	71	OPHLM

Pour le Maire

L'adjoint délégué

Reçu en Préfecture le : 23/12/2011

Publié le : 22/12/2011

Certifié exécutoire le : 23/12/2011

Pour le Maire

L'Adjoint délégué